



Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 31 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absente excusée : Mme CADERBY Colette

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Monsieur MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Adoption du budget primitif 2017

- o Annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

Le compte prévisionnel du service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées est proposé comme suit pour l'exercice 2017 :

	Dépenses : 1 152 053	Recettes : 1 152 053
Fonctionnement	281 615	281 615
Investissement	870 438	870 438

Hôtel de Ville

En section de fonctionnement :

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chap. 70 – Vente de prestations de service <i>(Produits de la surtaxe et de la participation au raccordement)</i>	191 000
Chap. 74 – Subvention et participation des collectivités	45 177
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	45 438

Les dépenses comprennent :

Chap. 011 – Charges à caractère général	36 500
Chap. 012 – Charges de personnel	40 000
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante <i>(Imputation du coût de la participation due au fermier pour déversement dans la station d'épuration)</i>	81 641
Chap. 66 – Charges financières	28 832
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	94 642

En section d'investissement :

Les dépenses sont constituées de :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	70 000
Chap. 23 – Immobilisations incorporelles	755 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	45 438

Les recettes prennent en compte :

Chap. 10 – Dot, fonds divers et réserves	7 027
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	94 642
Chap. 13 – Subvention d'invest	380 889
Chap. 16 – Emprunts et dettes	387 880

Pour ce budget, il s'agit de lancer les travaux pour l'extension du réseau primaire sur la RD16 de la rue Bertin au secteur du Camphrier.

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère :

- **À l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;

- À la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne), adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2017 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 1 152 053	Recettes : 1 152 053
Fonctionnement	281 615	281 615
Investissement	870 438	870 438

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

